



Comité technique ministériel du 1er septembre 2020 Déclaration préalable de FO

Madame la Présidente,

Suite à l'acte manqué du 9 juillet dernier, le CTM n'ayant pu se tenir en votre absence, l'instance est convoquée aujourd'hui. Sur le sujet des lignes directrices de gestion relatives aux parcours professionnels et aux promotions, nous tenons à préciser en introduction que c'est bien l'administration qui a décidé de laisser passer l'été, et de retarder en conséquence le lancement des processus de promotion au titre de 2020. **Elle ne peut ni ne pourra en faire porter la responsabilité aux organisations syndicales.** Sur le sujet du projet d'agenda social, nous prenons acte de la prise en compte, a priori acceptée, de notre demande de report en attente de la première rencontre des organisations syndicales avec la ministre.

Cette séance de rentrée s'inscrit dans un contexte toujours aussi lourd en rapport avec la situation sanitaire. Comme nous avons pu le souligner en ouverture du CHSCT-M du 27 août, depuis le 12 juin et durant l'été, la plupart des messages et consignes gouvernementales sont allés dans le sens d'une normalisation des conditions de protection des salariés, laissant penser que la situation était revenue à la normale (y compris pour les personnes vulnérables).

Depuis le 12 juin, l'ensemble de nos services subit une pression préfectorale pour un retour généralisé et forcé en présentiel total. Le ministère de l'Intérieur allant jusqu'à écrire dans son instruction du 31 juillet applicable aux DDI que « le télétravail a désormais vocation à s'exercer dans les règles de droit commun ». Cette banalisation institutionnalisée de la période pour afficher une reprise d'activité qui ne s'est jamais arrêtée, explique la remontée d'un relâchement général en matière de gestes barrières. **On dirait que tout cela a été fait pour se donner rendez-vous pour la deuxième vague...**

Depuis lancement du déconfinement, FO a appelé au maintien de la vigilance à tous les niveaux pour éviter un « retour de vague » !

Cette deuxième vague, que personne ne souhaite, il semble bien qu'elle soit probablement devant nous. Reste à en mesurer la hauteur, et à mesurer comment les pouvoirs publics parviendront à en amortir les effets.

A l'occasion du dernier CHSCT-M, **nous sommes intervenus pour que soient renforcés les moyens de prévention et de protection des agents, et que soit élaborée une instruction ministérielle :**

- valant plan de continuité d'activité et non de « reprise » d'une activité qui ne s'est jamais interrompue,

- suivant un timing permettant une réelle concertation telle que la ministre du Travail l'exige de la part des entreprises, en prolongeant à titre transitoire les mesures applicables depuis le 12 juin,
- s'appliquant à l'ensemble du périmètre ministériel sans avoir à subir le joug préfectoral.

Un ministère de l'Intérieur qui tente d'imposer sa conception du télétravail (à savoir celle du 19ème siècle) pour les DDI et l'ensemble de l'État territorial...alors même qu'il a lui même détruit les instances nationales de dialogue social (impossibilité avouée de réunir le CHSCT des DDI avant l'automne!). **Nous demandons dans ce contexte que le CHSCT-Ministériel soit saisi formellement du projet d'instruction du MI s'appliquant en DDI.**

Pour FO, la solution du télétravail reste donc bien une solution à promouvoir quand elle est possible et souhaitée. Ce n'est pas la ministre du Travail qui nous contredira, ce n'est a priori pas la ministre en charge de la Fonction Publique qui le fera...il n'y a aucune raison que nos ministres ou le ministre de l'Intérieur nous contredisent !

Dans ce contexte, **FO reste par ailleurs très vigilante quant à la situation des agents** concernés par des situations médicales et des problématiques de garde d'enfants à nouveau difficiles en cette rentrée., pour lesquels des solutions devront être apportées.

Sans présager de la hauteur de la deuxième vague, la capacité de nos ministères à affronter une nouvelle crise reste à démontrer.

Si l'on se base sur le niveau de prise en compte du risque COVID dans les DUERP (documents uniques d'évaluation des risques professionnels) de nos services et établissements, à savoir péniblement 60 % seulement, **on peut s'inquiéter**.

Au delà de la question sanitaire, le retour d'expérience de cette crise a vocation à infléchir le sort de nos missions et moyens.

Dès sa prise de fonction, FO a porté auprès de la ministre Pompili sa contribution au « RETEX de crise » au travers de notre « Pour un Ministère de l'Ecologie post-COVID » (à retrouver [ICI](#)). **Reste désormais à voir si le nouveau gouvernement cherche à écouter ou à poursuivre la casse conduite par son prédécesseur en matière d'effectifs, de missions, de chaîne ministérielle.** Les premiers indices issus des arbitrages du nouveau Premier ministre sont loin d'être rassurants (discours extrémiste sur l'échelon départemental soit-disant à renforcer en vidant le niveau régional et central, pour mieux le soumettre au pouvoir discrétionnaire des préfets et le gager comme vivier de missions à décentraliser). **La volonté de la nouvelle ministre de défendre ou non la chaîne ministérielle sera visible très rapidement. Plan de relance d'une dynamique de reconstruction ou plan de relance post-crise de sa décomposition ?**

Pour aller plus loin dans les constats à prendre en compte pour la suite, y compris en matière de conditions de travail, **FO a par ailleurs lancé une enquête en ligne pour recueillir le témoignage des agents de nos ministères, leur vécu de cette crise, ainsi que leurs enseignements et attentes.**



Autant dire que les réponses collectées confirment les éléments que nous avons pu porter dans les instances durant le confinement/déconfinement, les CHSCT en particulier.

Les résultats de cette enquête, que l'administration aura du mal à nier y compris au travers de sa propre enquête, **confirment et confortent la plupart des constats et alertes de nos représentants locaux durant la crise** (qui eux aussi sont restés sur le front durant toute cette crise!). **Ils invitent à ce que des suites concrètes soient apportées** pour prendre en compte les enseignements de cette crise (moyens des services, protection des agents, organisation des missions, capacité des réseaux...).



Nous n'accepterons une lecture orientée de la crise de la part de l'administration pour porter son propre agenda de réformes : moins de gestion collective pour plus d'individualisation, fusion de corps,...

FO demande dans ce cadre l'ouverture de réelles négociations pour améliorer les conditions de travail et l'organisation du temps de travail, élargir et améliorer le télétravail choisi (plébiscité à 85%), et traiter la question du droit à la déconnexion.

Et si le nouveau gouvernement veut écouter, cette enquête a de quoi l'inspirer !

Les agents plébiscitent dans « le monde d'après » :

- Les services publics (98%)
- Notre modèle social (retraites, action sociale, assurance maladie) (97%)
- L'amélioration de leurs rémunérations (96%)
- La transition écologique (95%)
- Leurs conditions de travail (88%)

Si le nouveau gouvernement voulait écouter, la mise en œuvre de la loi dite de « transformation de la Fonction Publique » serait suspendue, en particulier pour ce qui est de la suppression des CHSCT (seuls 3,5 % des agents sont d'accord avec leur suppression ou leur affaiblissement).

Si le nouveau gouvernement voulait écouter, il changerait de cap en abandonnant CAP 2022.

Si le nouveau gouvernement souhaitait entendre des organisations syndicales des DDI assises sur 80 % de représentativité à l'issue des élections de fin 2018, il en avait l'occasion. Si le nouveau gouvernement souhaitait prendre en compte la volonté des agents des DDI, opposés à 99 % au rattachement de leur pilotage au seul ministère de l'Intérieur, il en avait l'occasion. En signant le décret du 14 août 2020, qui n'a fait l'objet d'aucune consultation des instances des ministères alimentant les DDI en effectifs, **le nouveau Premier ministre a fait un autre choix, que FO dénonce.**

Pour finir, et sans entrer dans le détail de nos interventions sur les points inscrits à l'ordre du jour, nous vous interrogerons en conclusion **sur les Lignes Directrices de Gestion « promotion »** : au delà des réponses qui seront apportées sur chacun des amendements soumis par FO, nous porterons une attention toute particulière aux réponses que vous apporterez en introduction des débats sur les sujets suivants:

- **concertation durant les processus de promotion** pour laquelle FO a porté ses propositions concrètes en amont de ce CTM
- **maintien des dispositifs de fin de carrière**
- **atteinte des objectifs d'égalité professionnelle dans les processus de promotion**, sans imposer de quota strict dans la chaîne des propositions

A l'heure où le nouveau Premier Ministre affiche que "le dialogue, l'écoute, la recherche de compromis" doivent être "une absolue nécessité", **nous sommes particulièrement choqués par le calendrier des échanges préalables de ces Lignes Directrices de Gestion « promotion » de début d'été**, ayant déconstruit des décénies de gestion collective en CAP en moins de huit jour de parodie de concertation, durant lesquels le sujet central des « critères de promotions » aura été systématiquement escamoté des débats par l'administration. **Preuve en est les centaines d'amendements proposés aujourd'hui par les organisations syndicales.**

Concernant les LDG "mobilité", nous saisissons l'occasion de ce CTM pour obtenir concrétisation de l'engagement de la précédente ministre lors du CTM du 4 mai dernier : **la production d'un bilan du cycle de mobilité 2020/09 pour permettre de décider ou non du lancement d'un second cycle collectif pour une prise de poste en janvier 2021.**

Enfin, dans le rayon des engagements non-tenus à ce stade, **nous attendons le bilan de l'attribution de la « prime COVID ».**

Je vous remercie.

Les représentants Force Ouvrière